



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

S²LO

ID : 081-218101632-20230705-2023_DEL61-DE

Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 26

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTEES	: 09
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE
CHABBERT Cécile par Karine LOUP
MARTIN Michel par Olivier FABRE
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

OBJET : Abrogation de la délibération n°2020/03/57 en date du 1^{er} Juillet 2020 concernant la vente de deux parcelles de terrain situées à la Richarde / Avenue Président Kennedy à Mme Manon ESCANDE.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Ville a lancé en Juin 2018 une étude de marché de l'offre hôtelière sur la Commune qui a démontré une certaine carence ;

CONSIDERANT que par délibération n°2020/03/57 en date du 1er Juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé la cession de deux parcelles de terrain situées à la Richarde / Avenue Président Kennedy, cadastrées section AX n°338p d'une superficie d'environ 5 465 m² et AX n°339p d'une superficie de 295 m² représentant une superficie totale d'environ 5 760 m², moyennant le prix de 27€/m², au profit de Manon ESCANDE, afin d'y construire un hôtel contribuant ainsi à développer l'attractivité de la Ville ;

CONSIDERANT que par courriel en date du 22 Juin 2023, l'acquéreur revient sur son intention d'achat en raison de l'annulation de son projet de construction d'un hôtel, liée au contexte actuel et a demandé l'abrogation de la délibération ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, Cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 28 Juin 2023 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'abroger la délibération n°2020/03/57 en date du 1^{er} Juillet 2020 concernant la cession de deux parcelles de terrain situées à la Richarde / Avenue Président Kennedy, cadastrées section AX n°338p d'une superficie d'environ 5 465 m² et AX n°339p d'une superficie de 295 m² représentant une superficie totale d'environ 5 760 m², moyennant le prix de 27€/m², au profit de Manon ESCANDE, qui prévoyait la construction d'un hôtel contribuant ainsi à développer l'attractivité de la Ville ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités utiles ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD

Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication